

Chaulage du cimetière,

Ce dimanche 29 novembre, les adjoints et le maire ont répandu de la chaux dans le cimetière.

Le projet est d'éradiquer la prêle qui pousse sur ce terrain et qui est résistante à beaucoup de traitements.

Le principe est simple : la prêle préfère les terrains acides dans lesquels elle peut se développer. En conséquence, si l'on modifie le PH du sol, on peut se retrouver avec un terrain moins acide et donc moins propice à son développement.

Du coup, nous faisons l'essai de répandre de la chaux qui apporte au sol le calcaire que la prêle n'apprécie pas. On passe sur le détail de la composition de la chaux qui est très technique et n'apporte rien de plus à la compréhension de l'effet recherché.

La chaux doit être répandue 2 fois par an. Elle se présente sous forme de granules conditionnées en sacs de 25 kgs.



